

CHALLENGE ACASIEN

REGLEMENT 2016

Article 0- Inscriptions

La participation de chacun est soumise à une inscription **OBLIGATOIRE**.

Vérifier son inscription sur la liste tenue à jour sur le site de l'ac2a

Le comptage des points débutera sur la course suivant votre date de demande d'inscription

Il n'y aura aucun effet rétroactif sur le comptage des points.

Modalités d'inscription :

Fournir votre Nom Prénom et date de naissance

Par mail à l'adresse challenge.acasien@gmail.com

Auprès d'un membre de la commission Hors stade

Article 1- Comptage des points

Application d'un classement séparé entre les hommes et les femmes

Les points sont attribués de façon décroissante de 5 en 5 à partir de 200 : 200 puis 195 puis 190 etc...

A partir de la 40^{ème} place un minimum de 5 points reste acquis

Pour les épreuves à courses multiples le calcul commence d'abord par la course la plus longue.

Des points bonus sont accordés à certaines catégories :

cadet: 6 junior: 4 espoir: 2

M1: 2 M2: 4 M3: 6 M4: 8

Les points bonus ne seront pas appliqués sur les courses effectuées en relais ou en équipes.

La catégorie attribuée au 01 janvier reste en vigueur tout au long du challenge de l'année.

Un coureur participant à plusieurs épreuves au cours d'une même manifestation ne pourra prétendre à un cumul de points. Le résultat le plus favorable lui sera comptabilisé.

Article 2-Nombre de courses retenues

Le nombre total de courses peut varier chaque année mais seuls les **10 meilleurs** résultats sont comptabilisés.

Article 3-Récompenses

Sont récompensés à l'issue du challenge : les 3 premiers au scratch (H/F) et le 1^{er} de chaque catégorie (H/F)

La catégorie handisport est également récompensée

Conditions supplémentaires sont exigées pour un podium :

avoir effectué un minimum de 3 courses pour les catégories Minimes, Cadet et Juniors

avoir effectué un minimum de 5 courses pour les autres catégories

La remise des récompenses est effectuée lors de la soirée annuelle, ainsi que le tirage au sort

Les coureurs récompensés ne sont pas éligibles au tirage au sort

Tout coureur licencié peut participer au tirage au sort s'il est présent à la soirée

Si un coureur récompensé ne peut pas participer à la soirée la récompense lui sera remise ultérieurement

Pour les coureurs un nombre **minimun de 4 courses offrira la gratuite du repas** lors de la soirée du challenge.

Pour les marcheurs un nombre **minimun de 1 marche offrira la gratuité du repas** lors de la soirée du challenge.

Article 4-Trophées

Les vainqueurs masculins et féminins du challenge se verront remettre individuellement lors de la soirée des récompenses un trophée symbolisant leur victoire.

Ce trophée reste la propriété d'Ales Cévennes Athlétisme et sera détenu par le vainqueur durant la saison suivant sa victoire.

Les vainqueurs s'engagent à remettre en jeux les trophées l'année suivante lors de la soirée des récompenses. (Qu'ils participent ou non à l'édition suivante)

En échange du trophée originel, une réplique miniature leur sera remise définitivement

Article 5-Résultats

Les résultats des courses ainsi que les classements du challenge seront accessible sur le site internet d'Ales Cévennes Athlétisme rubrique Challenge Acasien.

Article 6-Traitement des réclamations

Sur demande d'un coureur, toutes les réclamations concernant le classement sur une épreuve ou le comptage des points seront examinées par la commission hors stade

Un délai maximum d'un mois après l'événement et accordé au coureur pour formuler sa réclamation

La commission s'engage à apporter une réponse à cette réclamation sous 15 jours

Formuler votre réclamation par mail à l'adresse challenge.acasien@gmail.com ou par écrit.